

N'oublions pas les bonnes pratiques de pulvérisation !

Afin de contribuer au mieux à limiter les pollutions de nos ressources en eau, une piqûre de rappel quant aux bonnes pratiques qu'il est essentiel de respecter **avant, pendant et après la pulvérisation** des produits phytopharmaceutiques, n'est jamais inutile.

AVANT LA PULVERISATION

Identifiez les zones sensibles présentes à l'intérieur et en bordure de vos parcelles (cours d'eau, mares, ...).

Lisez attentivement l'étiquette des produits utilisés et demandez conseil à votre fournisseur afin de tenir compte lors du choix du produits, des risques environnementaux.

Le remplissage du pulvérisateur doit avoir lieu soit au champ, soit sur une aire enherbée plane soit sur une aire étanche aménagée de manière à collecter les éventuels débordements. (★)

Il est interdit de remplir ou de rincer le pulvérisateur sur une aire pavée ou bétonnée si celle-ci n'est pas équipée pour collecter les effluents phytopharmaceutiques.

Calculez au plus juste le volume de bouillie à préparer afin de réduire les fonds de cuve une fois la pulvérisation terminée.

Pendant le remplissage, évitez tout contact entre la bouillie de pulvérisation et la source d'approvisionnement en eau. Utilisez par exemple, un clapet anti-retour, une potence de remplissage ou une citerne intermédiaire. (★)



Veillez également à mettre en place des mesures pour éviter tout débordement de la cuve du pulvérisateur (★)¹, par exemple : jauge de remplissage, volucompteur,

RAPPEL : Depuis le 1^{er} juin 2015, il est interdit de remplir **directement** la cuve du pulvérisateur à

partir d'une eau de surface (rivière, mare, étang) ou d'une eau souterraine (puits). (★)

Les bidons vides et le matériel de mesure utilisé pour doser les produits doivent être correctement rincés au moyen d'un rince bidon ou 3 fois à l'eau claire. L'eau de rinçage doit être incorporée à la bouillie de pulvérisation. Une fois égouttés au-dessus d'un bac de récupération et secs les emballages vides doivent être stockés conformément aux instructions de AgriRecover (www.agrirecover.eu).



Vérifiez toujours les conditions météorologiques. Privilégiez les conditions de température moyennes (10 à 20 °C) et d'humidité de l'air élevées (au-dessus de 60 %). Ne pas pulvériser en cas de vent fort (plus de 4 m/s) ou de pluie annoncée.

De manière générale, assurez-vous que le pulvérisateur soit équipé et réglé de manière à limiter le risque de dérive.



¹ (★) Exigences légales

Veillez à éviter toute fuite, débordement de bouillie lors du transport jusqu'à la parcelle à traiter.

PENDANT LA PULVERISATION

Ne pas pulvériser lorsque le pulvérisateur est à l'arrêt.

Respectez les zones tampons en utilisant éventuellement des mesures antidérive. (★)

Rappel - Zones tampons

Une zone tampon est une bande de terrain sur laquelle l'application de produits phytopharmaceutiques est interdite, entre la dernière ligne de la culture traitée et les eaux de surface. Les largeurs de zone tampon à respecter sont indiquées sur l'étiquette des produits.

En Wallonie, il est en plus obligatoire de respecter les zones tampons dites « minimales » par rapport aux eaux de surface mais également par rapport à des surfaces pour lesquelles le risque de ruissellement vers les eaux de surface est élevé.

Sur ces zones, le stockage de produit est également interdit. Le traitement localisé (par pulvérisateur à lance ou à dos) de certains chardons, rumex et plantes exotiques envahissantes est quant à lui autorisé.



APRES LA PULVERISATION

Tout comme le remplissage du pulvérisateur, les opérations de rinçage et de nettoyage du matériel de pulvérisation doivent avoir lieu soit au champ, soit sur une aire enherbée plane, soit sur une aire étanche aménagée de manière à collecter les eaux contaminées par les produits phytopharmaceutiques en vue de les traiter. (★)



Exemple de système de traitement des effluents phytopharmaceutiques : le biofiltre

Pour effectuer correctement le rinçage intérieur et extérieur du pulvérisateur, certains équipements sont vivement conseillés :

- une cuve d'eau claire d'un volume suffisant pour diluer correctement le fond de cuve (100 X) avant de l'éliminer et pour rincer l'extérieur du pulvérisateur (roues, rampes, ...);
- un système rince-cuve pour un rinçage optimal des parois internes de la cuve du pulvérisateur;
- un pistolet haute-pression afin de réduire les volumes d'eau utilisés.

Pour en savoir plus :

PhytEauWal asbl

081/ 627 172

info@phyteauwal.be

www.phyteauwal.be



PhytEauWal a pour objectif de promouvoir une bonne gestion des produits phytopharmaceutiques afin de protéger les ressources en eau.

PhytEauWal propose aux utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques des services et conseils spécifiques pour le stockage et la manipulation des produits phyto ainsi que pour la gestion de leurs résidus ;

Des séances d'information peuvent être organisées sur simple demande.